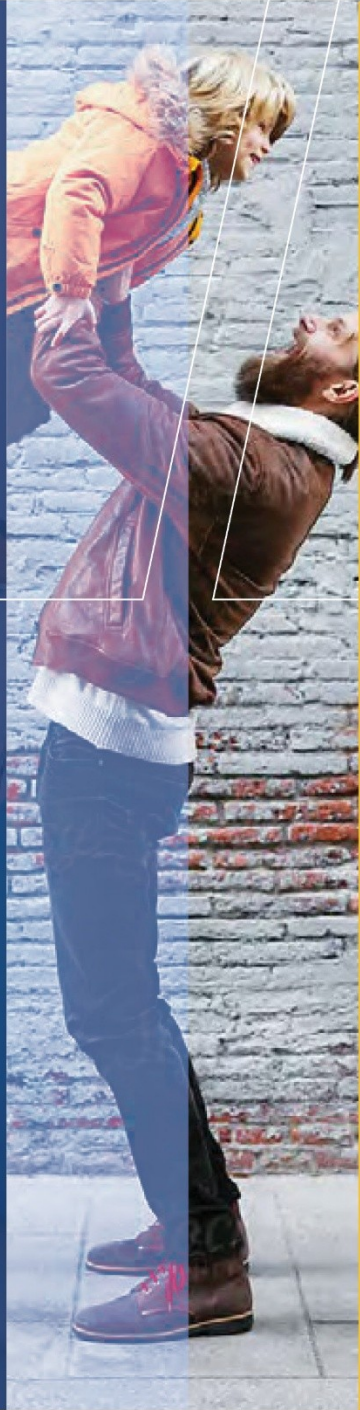




Régime de retraite  
de l'Université du Québec



# AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

**7 mai 2026**

Élections au Comité de retraite



**Adresse :**  
2600, boulevard Laurier  
Tour de la Cité, 6<sup>e</sup> étage, bureau 600  
Québec (Québec) Canada G1V 4W2

**Téléphone :** 418 654-3850  
**Sans frais :** 1 888 236-3677  
**Télécopieur :** 418 654-3854  
**[www.rruq.ca](http://www.rruq.ca)**

# INVITATION DU COMITÉ DE RETRAITE

Québec, le 7 avril 2026

*À tous les participants, les retraités, les bénéficiaires et les employeurs du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ),*

Le Comité de retraite vous convoque à l'assemblée annuelle qui aura lieu le **7 mai 2026, à 9 h 30**, par webdiffusion. Nous vous invitons à assister à votre assemblée pour mieux connaître les résultats de la dernière année et faire le point sur la santé financière du RRUQ. À cette occasion, le Comité de retraite rend compte de son administration.

Par ailleurs, les participants, les retraités et les bénéficiaires pourront désigner des membres du Comité de retraite lors d'une élection tenue après l'assemblée.

Vous trouverez, à l'intérieur ou en annexe de ce document, les informations suivantes :

1. L'ordre du jour;
2. Les états financiers sommaires (version préliminaire);
3. La procédure de vote qui se déroulera dans les jours suivant l'assemblée annuelle;
4. La procédure de mise en candidature et un bulletin de mise en candidature;
5. Le document d'information intitulé *Profil de compétences des membres du Comité de retraite*.

Le rapport annuel 2025 du Comité de retraite sera accessible sur le site Internet du RRUQ quelques jours avant la tenue de l'assemblée. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Pour participer à la webdiffusion de l'assemblée annuelle 2026, vous devrez **vous inscrire avant le début de celle-ci** (*une nouveauté cette année*) en vous rendant sur le site Internet du RRUQ au [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca) et en cliquant sur le lien dans la bannière de la page d'accueil (ou en consultant le [rruq.ca/liens/webdiffusion](http://rruq.ca/liens/webdiffusion)). Nous vous invitons à procéder à votre inscription sans tarder pour assurer le bon déroulement de l'assemblée. Le jour de la webdiffusion, vous utiliserez le même lien pour vous connecter à l'assemblée. Pour celles et ceux qui seraient dans l'impossibilité d'assister à la webdiffusion en direct, il vous sera possible de visionner l'enregistrement en différé sur notre site Internet dans les jours qui suivront l'assemblée.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à cet important rendez-vous annuel!

Pour le Comité de retraite,

Eric Fortier  
Secrétaire du Comité de retraite

# 1. ORDRE DU JOUR

## 1. Introduction

---

- Faits saillants de l'année 2025

## 2. Rendements

---

- Comparaisons historiques
- Rendements par classe d'actifs

## 3. Santé financière du Régime

---

- Capitalisation et solvabilité
- Estimation de la situation financière

## 4. Principaux risques liés au financement

---

- Identification des risques dans la Politique de financement
- Mesures prises en 2025 pour gérer les risques

## 5. Aspects administratifs

---

- Élections
- Modifications au Règlement
- Déclaration d'intérêts des membres du Comité
- Frais d'administration et de gestion

## 6. Mot de la fin

---

## 2. ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (PRÉLIMINAIRES)

### Régime de retraite de l'Université du Québec

#### État de la situation financière (Préliminaire)

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Placements		
Effets commerciaux	93 594	61 904
Obligations et fonds d'obligations	1 825 779	1 493 616
Dettes de croissance	412 753	373 538
Actions et fonds d'actions	1 306 847	1 348 019
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	904 457	883 342
Fonds hypothécaires	20 878	19 882
Placements privés	1 765 790	1 684 022
Placements immobiliers	554 968	524 937
Encaisse détenue à des fins de placements	23 113	39 961
	<u>6 908 179</u>	<u>6 429 221</u>
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	7 702	10 043
Cotisations à recevoir des employeurs	7 627	30 462
Revenus de placements à recevoir	9 891	9 352
Transactions sur les placements en voie de règlement	13 156	18 852
Autres créances à recevoir	1 879	2 073
	<u>40 255</u>	<u>70 782</u>
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	—	—
Immobilisations corporelles et autres actifs	347	353
Encaisse	22 296	21 749
	<u>22 643</u>	<u>22 102</u>
	<u>6 971 077</u>	<u>6 522 105</u>
<b>Passif</b>		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres	—	—
Transactions sur les placements en voie de règlement	45 635	40 667
Charges à payer	8 656	9 701
Prestations de cessation de service à payer	2 948	2 889
	<u>57 239</u>	<u>53 257</u>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<u>6 913 838</u>	<u>6 468 848</u>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite</b>	<u>À VENIR</u>	<u>5 961 375</u>
<b>Surplus</b>	<u>À VENIR</u>	<u>507 473</u>

# ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (PRÉLIMINAIRES) (SUITE)

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations (Préliminaire)

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
<b>Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice</b>	<b>6 468 848</b>	<b>5 691 679</b>
<b>Activités de placements</b>		
Revenus de placements	383 040	364 685
Variations de la juste valeur des placements	213 617	487 318
	<u>596 657</u>	<u>852 003</u>
Frais de gestion	(48 503)	(47 203)
Honoraires du fiduciaire	(603)	(572)
Frais de transactions	(171)	(263)
Autres	(153)	(256)
	<u>547 227</u>	<u>803 709</u>
<b>Activités d'administration du Règlement</b>		
Cotisations		
Cotisations des membres	85 474	85 106
Cotisations des employeurs	83 755	114 049
Compensation pour retraite anticipée	2 824	2 823
Transferts d'autres régimes	7 175	39 132
	<u>179 228</u>	<u>241 110</u>
Autres revenus	11	11
	<u>179 239</u>	<u>241 121</u>
Prestations		
Prestations de retraite	(255 510)	(241 605)
Prestations de cessation de service	(14 664)	(12 641)
Transferts à d'autres régimes	(4 593)	(7 080)
	<u>(274 767)</u>	<u>(261 326)</u>
	<u>(95 528)</u>	<u>(20 205)</u>
<b>Activités d'administration générale</b>	<b>(6 709)</b>	<b>(6 335)</b>
<b>Augmentation nette</b>	<b>444 990</b>	<b>777 169</b>
<b>Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice</b>	<b>6 913 838</b>	<b>6 468 848</b>

### 3. PROCÉDURE DE VOTE

Les candidats intéressés doivent prendre note que la période de mise en candidature se terminera le 7 mai 2026 à 15 h

Lorsqu'il y a un seul candidat à un poste, son élection est confirmée par le secrétaire du Comité de retraite et l'annonce s'effectue par tout moyen choisi par ce dernier. S'il y a plus d'un candidat à un poste, le Secrétariat alloue un code personnel d'identification permettant à tous les participants actifs ainsi qu'à tous les participants non actifs, retraités et bénéficiaires de voter pour les postes en élection qui les concernent. Les électeurs peuvent voter directement à partir d'un formulaire électronique, selon les indications précisées dans le courriel d'information transmis par le Secrétariat. Le site Internet permettant le vote électronique présente les informations concernant les candidats.

Lorsque le Secrétariat n'a pas été informé des coordonnées électroniques des participants et bénéficiaires, ces derniers reçoivent par courrier régulier leur code personnel d'identification pour le vote, les informations concernant les candidats et un formulaire de vote qu'ils pourront utiliser pour voter de façon électronique, ou à leur choix, retourner par courriel en format numérisé, par courrier régulier ou par télécopieur.

Le code personnel d'identification ne peut être utilisé que pour voter une seule fois pour le(s) poste(s) en élection du groupe des participants actifs ou du groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.

Les participants actifs ainsi que les participants non actifs, retraités et bénéficiaires doivent voter personnellement. Les procurations de vote ne sont pas acceptées.

Le Secrétariat détermine et avise les électeurs de la date et de l'heure limite pour enregistrer un vote électronique ou accepter un vote transmis par courriel, courrier régulier ou télécopie. Aucun bulletin de vote reçu au Secrétariat après la date limite ne sera accepté.

Lorsque la période de vote est terminée, le décompte des votes est effectué sous la surveillance du secrétaire du Comité. L'élection d'un membre du Comité de retraite désigné par l'un des groupes précités est déterminée, pour chaque groupe, à la majorité des voix exprimées par ses membres. L'annonce des résultats est faite dès la confirmation du décompte, et par tout moyen choisi par le secrétaire du Comité.

Pour toute question ou commentaire concernant la procédure de vote, nous vous invitons à communiquer avec le secrétaire du Comité de retraite au 418 654-3850, ou sans frais au 1 888 236-3677, ou par courriel à [services-participants@rruq.ca](mailto:services-participants@rruq.ca).

### 4. PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'à l'occasion de cette assemblée annuelle, deux (2) personnes désignées par les participants actifs et deux (2) autres désignées par les participants non actifs, les retraités et les bénéficiaires pourront être élues au Comité de retraite. Pour chacun de ces groupes, il y aura un membre votant et un membre non votant et les mandats seront d'un (1) an.

Les candidats intéressés à l'un des quatre postes à pourvoir doivent poser leur candidature au plus tard le jour de l'assemblée annuelle, avant l'heure indiquée sur le formulaire de mise en candidature. Pour être admissibles, les candidats doivent transmettre au secrétaire du Comité de retraite le formulaire de mise en candidature prescrit en faisant mention du poste souhaité, des motifs pour lesquels ils posent leur candidature et présentant un résumé de leur curriculum vitae. La candidature doit être appuyée par deux personnes du groupe visé par le poste à pourvoir. À cet égard, ces deux personnes doivent signer le formulaire de mise en candidature. Les candidats doivent également remplir les mêmes formulaires de déclarations que ceux qui doivent être remplis annuellement par chacun des membres du Comité de retraite en conformité avec le Code de déontologie. Une fois remplis, les formulaires de déclarations sont analysés par le Comité d'éthique et de déontologie qui transmet ensuite un avis au secrétaire du Comité de retraite. Le secrétaire du Comité de retraite s'assure de la diffusion appropriée de l'information fournie par les candidats.

Pour connaître les compétences recherchées chez les membres du Comité de retraite, nous vous invitons à consulter le document intitulé *Profil de compétences des membres du Comité de retraite*, ci-joint, ou à consulter la section « Comité de retraite » du site Internet du RRUQ au [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca).

